

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 novembre 2006 – 19h00

COMPTE RENDU

1- Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 15 septembre 2006.

2- Point sur les travaux.

- *Chantier en cours :*

Vestiaires au complexe sportif du Scaouët : le chantier est dans les délais avec une livraison prévue fin janvier-début février.

Chapelle ND de la Clarté : en raison d'une rupture d'approvisionnement, le fournisseur d'ardoises a proposé un modèle similaire qui a été accepté.

Lotissements communaux : la voirie définitive (bordures, candélabres, enrobés...) est en cours pour la Résidence de la Vallée et le lotissement du Clos des Fontaines est programmé en voirie définitive pour le printemps 2007.

Assainissement : le prolongement de praludec vers le futur lotissement des Hauts de Kervaise va débuter début décembre.

Divers : le futur collège respecte le planning prévisionnel pour une livraison en septembre 2007 et le centre social, maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Morbihan également, va démarrer en janvier 2007.

3- Administration générale.

- *Marchés publics – vestiaires du complexe sportif du Scaouët – avenant de prolongation de délai des lots 13 et 14.*

Le Maire est autorisé à signer un avenant de prolongation de délai pour les lots 13 et 14 du marché des vestiaires du complexe sportif du Scaouët (délai global de 15 mois), ainsi que pour le marché de restauration de la Chapelle ND de la Clarté (délai global de 21 mois).

- *Assainissement – signature du contrat de maîtrise d'œuvre.*

Suite à la consultation organisée pour le marché de maîtrise d'œuvre du programme assainissement 2007 (280 000 €) le conseil municipal décide de retenir le cabinet BOURGOIS pour assurer la maîtrise d'œuvre.

- Cabinet SAFEGE : ne peut pas répondre (carnet de commandes complet)
- Cabinet SOGREAH : 4,8 % soit 13 440 € (option relevés topo : 1540 € H.T.).
- Cabinet BOURGOIS : 5,3 % soit 14 840 € (relevés topographiques inclus).

- *Voirie balayage mécanisé – signature du contrat de service.*

La société LORIS de Lorient est retenue pour assurer une prestation de balayage mécanisé de la voirie pour un montant total de 3 984 € H.T. /an (4h00 par mois à raison de 83 €/heure) : le Maire est autorisé à signer le contrat de prestation pour une durée d'une année.

- *Bâtiments communaux- signature du contrat de dératisation.*

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société PCA de BAUD et autorise le Maire à signer le contrat de service pour une durée d'un an.

- Amboile services	1 601€ TTC
- CIP 56	741€ TTC
- PCA	590 € TTC
- INS	1 203 € TTC

- *Remplacement du copieur du service administratif – signature du contrat de crédit bail.*

Le conseil municipal décide de choisir l'offre de la société Bureau 56 (CANON) et autorise le Maire à signer le contrat de crédit-bail ainsi que le contrat de maintenance pour un coût unique de copie négocié à 0,0076 € au lieu de 0,0103€ actuellement : l'économie réalisée sur un volume estimé de 250 000 copies (y compris les 4 copieurs des écoles) est de 674 € / an.

La société Repro Conseil (MINOLTA) également consultée propose un coût copie de 0,0075 € sur le seul copieur du service administratif.

- CANON	achat : 7 936 € HT – location (5 ans) : 153 € HT/mois
- MINOLTA	achat : 6 900 € HT– location (5 ans) : 141 € HT/mois

- *Spectacle de Noël au Relais Assistantes Maternelles – signature du contrat de prestation et demande de subvention.*

Le Maire est autorisé à signer les contrats de représentation pour le spectacle de Noël du RAM (355 €) et pour l'animation de la bibliothèque des « 3 petits cochons » (230 €). Le Conseil Général du Morbihan sera sollicité pour une participation financière de 50 % du montant des animations.

Par ailleurs, dans le cadre du changement de version informatique du logiciel de la bibliothèque (coût : 4 066 € H.T.), le Conseil Général sera également sollicité à hauteur de 50 % au titre de l'aide à l'informatisation des bibliothèques.

4- Personnel communal.

- *Prime annuelle et indemnités de régies.*

Le Maire propose au conseil municipal de s'aligner sur le montant de prime annuelle qui sera proposé lors du conseil communautaire du 30 novembre 2006.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des indemnités de régies (cantine, transports scolaires, garderie ...) prévues par les textes en vigueur.

- *Stage habilitation électrique – signature de la convention avec le CNFPT.*

Le Maire est autorisé à signer la convention de financement relative au stage d'habilitation électrique pour trois agents des services techniques (coût 750 €).

5- Finances.

- *Indemnité de conseils à verser au receveur municipal.*

Le conseil municipal décide de verser au receveur municipal l'indemnité de conseils prévue par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1993 soit 321 € (1 284 €/an).

- *Tarifs municipaux 2007.*

Il est convenu de revoir les tarifs municipaux (assainissement, restauration scolaire ...) lors de la prochaine réunion du conseil municipal, prévue le jeudi 14 décembre 2006, sur les propositions de la commission des finances qui se réunira prochainement.

- *Budget assainissement – décision modificative.*

La décision modificative autorisant le recours à un emprunt de 157 000 € pour financer des travaux d'assainissement est adoptée par le conseil municipal.

- *Dépenses d'investissement – autorisation de mandatement du quart des crédits ouverts.*

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2006.

- *Cartopole – versement d'une subvention d'équilibre*

Une subvention exceptionnelle d'équilibre de 10 000 € est versée à l'association de gestion du cartopole. Une note présentant un bilan des fréquentations et des recettes internet est jointe au présent compte-rendu.

- *Subventions aux associations locales.*

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ASLEC : 1500 € (spectacle de Jazz)
- Aqua-Club : 280 € (déplacements)
- Entente Morbihannaise du Sport Scolaire : 0,15 € par habitant (739,80 €).

- *Signature du dossier d'affiliation au centre de remboursement du CESU*

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le centre de remboursement du CESU afin de permettre aux usagers de régler certaines prestations telles que la garderie périscolaire ou le centre aéré avec des chèques CESU (chèque emploi service universel).

- *Déversement d'effluents industriels du réseau public d'assainissement – signature d'une convention.*

Le maire est autorisé à signer la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières de rejet des effluents industriels de la société TRISKEL (Jean de BAUD) au réseau public d'eaux usées (coefficient de pollution : 6,04).

6- Questions diverses.

Le conseil municipal autorise la Communauté de Communes du Pays de BAUD à adhérer au Syndicat mixte du bassin versant du Blavet et au Syndicat mixte de la Sarre à l'Evel.

Le Maire propose de réunir la "commission PLU" afin de faire le point sur les modifications à apporter au PLU et de décider de l'opportunité d'une révision ou d'une modification de ce document d'urbanisme.

Le conseil municipal accepte de renouveler la convention d'assistance technique (ATESAT) fournie par la D.D.E. pour un montant de 4 934 €/an (préparation des arrêtés de circulation et des autorisations de voirie, assistance au classement et déclasserement des voies ...).

Téléthon : Madame Marie José LE GUENNEC informe le conseil municipal qu'en raison du sentiment d'essoufflement de cette manifestation, un courrier a été adressé aux associations pour préciser que seul un soutien logistique sera assuré cette année pour celles qui organisent une action : il est en effet envisagé de participer de façon plus active qu'une année sur deux à cette manifestation.

Monsieur Yvon LE CLAINCHE informe le conseil municipal de la mise en place d'une signalisation des sentiers pédestres sous maîtrise d'ouvrage du Pays d'Accueil de la Vallée du Blavet (poteau en bois avec un pictogramme).